

Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 juin 2025
DELIBERATION n°2025_06_07

BUDGET ANNEXE ZI FIEF SAINT GILLES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	35	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Pascale GRIS - Barbara GAUTIER - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Joël LALOY AUX (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Matthieu CADOT - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Sylvie PLAIRE			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents : Olivier DENECHAUD, David CHAMARD, Didier TOUVRON, Jean-Michel SOUSSIN (excusés) Pascal MAGINOT, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Danielle BALLANGER			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 11 juin 2025	Télétransmission en préfecture le : 23 JUIN 2025
Affichage de la convocation le : 11 juin 2025	n°: 017-200041614-20250617-2025_06_07-DE Date de publication sur le site Internet : 24 JUIN 2025

BUDGET ANNEXE ZI FIEF SAINT GILLES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération n°2025-02-03 du 11 février 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2025-03-16 du 4 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe ZI Fief Saint Gilles de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 juin 2025,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente à l'assemblée la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du Budget annexe ZI Fief Saint Gilles :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Le chapitre **011 Charges à caractère général**, est augmenté d'une somme de **13 865 €**, les crédits inscrits pour les acquisitions foncières étant insuffisants en lien avec l'augmentation du prix au m² passé de 2,50 € à 3,00 €.

Recettes :

Le chapitre **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections**, valorisant le stock final de ce budget annexe, est donc augmenté d'une somme de **13 865 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Le chapitre **040 Opérations d'ordre de transfert entre sections**, valorisant le stock final de ce budget annexe, est augmenté d'une somme de **13 865 €**.

Recettes :

Le chapitre **16 Emprunts et dettes assimilées** est augmenté de **13 865 €**.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2025 du budget annexe ZI Fief Saint Gilles ci-dessous détaillées :

AR Prefecture

017-200041614-20250617-2025_06_07-DE
Reçu le 23/06/2025

Chapitre	Fonction	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
011	632	Charges à caractère général		13 865,00 €	
		TOTAL	0,00 €	13 865,00 €	13 865,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		13 865,00 €	
		TOTAL	0,00 €	13 865,00 €	13 865,00 €

Chap. / op.	Fonction	SECTION D'INVESTISSEMENT	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		13 865,00 €	
		TOTAL	0,00 €	13 865,00 €	13 865,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
16	632	Emprunts et dettes assimilées		13 865,00 €	
		TOTAL	0,00 €	13 865,00 €	13 865,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 18 juin 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.